



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n° 20C/07/08

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
10 décembre 2020		Présents : 59
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 10
23 décembre 2020	En exercice : 77	Votants : 69

Objet : Modifications du tableau des emplois de la Régie d'Eau et d'Assainissement.

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BRUNET Laurette, M. CANDELLOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOVIAUX Pascal, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, MME LEFEBVRE Patricia (suppléante de M. SAINTE-BEUVE Nicolas), MM SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, M. WAFFELAERT Eric.

Soit 59 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient absents : FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, LEFEBVRE François, MICHEL Thierry, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLECAN Pierre, BOURGEOIS Jérôme.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry-la-Bataille) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;

M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME LEQUEN Astrid et M. BIZET Régis

Le président Frans DESMEDT demande au directeur général adjoint, Olivier JUCHTZER, de présenter ce point.

Deux agents qui assurent leurs missions avec efficacité, actuellement recrutés au grade d'adjoint technique territorial à temps complet, ont bénéficié d'un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, le besoin de renfort et de compétences en matière de voirie et réseaux est une nécessité pour le service et son évolution. Le recrutement d'un technicien voirie et réseaux est devenu indispensable. Le cadre d'emploi pour ce type de poste dont les compétences sont techniques est en général un agent de maîtrise ou un technicien principal de 2^{ème} classe.

En complément, afin de donner un peu de souplesse au recrutement de l'agent qui sera en charge de la voirie et des réseaux, Le président Frans DESMEDT propose de garder un cadre d'emploi d'adjoint technique territorial sur les deux qui ont vocation à être supprimés après la promotion au grade supérieur des deux agents.

De plus, deux agents à temps non complet, un rédacteur territorial et un rédacteur territorial de 2^{ème} classe, ont quitté la Régie. Un autre agent à temps non complet, rédacteur territorial a donné sa démission qui sera effective au 1^{er} janvier 2021.

En outre, il est proposé d'ajouter la création d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe dans la délibération, pour permettre l'avancement de grade d'un technicien principal de 2^{ème} classe, qui remplit les conditions d'avancement avec l'approbation de sa hiérarchie. Cette modification a été intégrée dans le tableau annexé, mais omis dans le projet de délibération.

Le Conseil,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération n° 18C/08/13 du 29 novembre 2018 modifiant le tableau des emplois de la régie Eau et Assainissement ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois pour l'adapter aux évolutions du service,

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer :

- un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.

DECIDE de supprimer :

- un emploi de rédacteur - 8 h/sem
- un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe - 4h/sem
- un emploi d'adjoint technique à temps complet
- un emploi de rédacteur - 4h/sem

PRECISE que cette suppression sera effective au 1^{er} janvier 2021

DIT que le tableau des emplois est modifié en conséquence selon le document joint en annexe à la délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 23 décembre 2020